

mieux l'inscrire ouvertement sur le bordereau. Je donnai mon approbation, et il reçut ce salaire par la suite. Je dis à M. Henry : "Ceci mettra fin à toute réclamation pour travail extraordinaire de la part de M. Humphreys ; qu'il en fasse ou non, dorénavant, il devra se contenter de \$2 par jour. Et depuis décembre, 1888, je n'ai certifié aucun compte, ou approuvé aucun paiement semblable en faveur de M. Humphreys. On m'a informé qu'il avait travaillé, après les heures de bureau, à la compilation d'index et à d'autres ouvrages, de 4 à 6 heures. C'est surtout alors qu'il a travaillé après les heures de bureau. Mais depuis le moment où j'ai déclaré qu'il devait se contenter de \$2 par jour, je n'ai approuvé aucun compte pour lui.

2135. Quelles qualifications exceptionnelles possédait donc ce M. Humphreys pour avoir autant de travail additionnel ?—Je ne crois pas que son salaire, en aucune année, ait excédé \$1,100, et il n'a pas atteint ce chiffre, plusieurs années. C'était un homme propre à toutes sortes de travaux et un bon travailleur.

2136. Il paraît avoir eu beaucoup plus de ce genre de travail que tout autre employé. Voyez, en 1888-89, il a été payé pour l'année complète, 153 et 212 jours—formant l'année complète—et ensuite il a été payé pour 415 heures à 50 centins, c'est-à-dire \$222,50. Dans l'année précédente, ou plutôt en 1889-90, il a travaillé 365 jours, à \$2 par jour, ce qui lui a donné \$730, et on lui a alloué 776 heures à 50 centins, \$388, formant en tout \$1,118. Cet homme pouvait-il travailler 776 heures en dehors des heures de bureau, et donner en services, au gouvernement, la valeur de son salaire régulier en travaillant sans interruption de 10 à 4 heures ?—Il pouvait faire beaucoup de temps entre 4 et 6 heures. Il était commis surnuméraire, et pour cette classe d'employés, tout travail entre 4 et 6 heures était censé travail extraordinaire.

2137. Vous dites que cet ouvrage a été fait ?—Il a été certifié par M. Henry jusqu'à la fin de 1888.

2138. Je vous demande ce que vous en savez ?—Je n'étais pas dans son bureau quand il a fait l'ouvrage. J'acceptais le certificat de M. Henry, son supérieur.

2139. Vous croyez qu'il a fait l'ouvrage ?—Oui.

2140. Et qu'après avoir travaillé 365 jours dans une année, il a pu encore faire 776 heures de travail ?—Je pense que cela ne fait pas plus de deux heures à deux et demi par jour.

2141. Et vous pensez qu'il a fait cet ouvrage ?—Je crois que oui. S'il ne l'a pas fait, j'ai été indignement trompé et je suis très chagrin de l'apprendre.

2142. Qui vous a dit qu'il avait fait cet ouvrage ?—M. Henry.

2143. Et qui encore ?—M. Pereira.

2144. Quelques autres personnes ?—Aucune à ma connaissance.

2145. Cette assertion paraît assez étrange, si nous considérons le fait que le sous-ministre a déclaré que ces 50 centins à l'heure n'étaient pas pour travail additionnel, mais simplement pour arriver au salaire qu'il recevait ?—Je n'ai pas lu la déclaration de M. Burgess.

2146. N'était-ce pas votre déclaration M. Burgess ?—M. BURGESS—Je ne m'en rappelle pas.

2147. Connaissez-vous madame E. J. Orde ?—Oui.

2148. Qui est madame Orde ?—C'est ma sœur elle est morte en juin, 1887.

2149. Votre salaire est de \$2,800 par an ?—Oui.

2150. A l'examen des nombreux comptes que j'ai ici, je vois que madame Orde a reçu \$230.60 en 1885 ?—Le montant qu'elle a reçu a été d'environ \$480 pendant une période de treize mois, l'année 1885 et le mois de janvier 1886. Voulez-vous me permettre une explication.

2151. Certainement ?—Avant de donner l'ouvrage à ma sœur, j'ai demandé la permission de le faire à M. Burgess. Nous avions environ vingt-cinq femmes d'Ottawa employées à faire de l'ouvrage extraordinaire pour le ministère. De nombreuses demandes de rapports nous venaient de la chambre, et il y avait en conséquence beaucoup de copie à faire. Cette copie était faite à tant la page. Cet ouvrage était fait par ma sœur ou par l'aîné de ses garçons, un écolier de 15 ans qui possédait une belle écriture. L'argent était retiré par elle-même, en son propre nom. Je n'ai jamais touché un centin de cet argent. L'ouvrage était compté chaque mois par M.